

PROGRAMME FORMATION

AMIANTE SANS MENTION INITIALE

Selon l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.



Durée totale de la formation

3 jours soit 21 heures

Objectif

Savoir réaliser des missions de la liste A et de la liste B

Prérequis

Maîtriser la langue française (lecture écriture)

Matériel requis

Ordinateur et une bonne connexion Internet

Moyens

LMS MOODLE

Formateurs qualifiés

M. NAIT-SIDNAS Jurgurtha
M. NAIT-SIDNAS Massiles
M. TARIK Alik

Contact

01 55 17 80 00

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FI – Doc 028 – V03 (25.07.25)

Contenu de la formation

THEORIE

- Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment
- Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ;
- Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ;
- Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ;
- Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ;
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique ;
- Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique ;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ;
- Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante.
- Explications des dispositions Track déchets (anciennement CERFA du BSDA)

PRATIQUE

- Maîtrise les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique ;
- Maîtrise les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code ;
- Maîtrise les protocoles d'intervention lors du repérage et la mise en œuvre des mesures de prévention collective et individuelle adaptées
- Sait faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité ;
- Sait élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation) ;
- Sait formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ;
- Est en mesure de définir et mettre en œuvre des zones de similitudes d'ouvrages ;
- Sait fixer le nombre de sondages, effectuer un prélèvement et, le cas échéant, constituer un échantillon destiné à être analysé par un laboratoire (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination) ;
- Sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués

EVALUATION FINALE

- Théorie : QCM avec seuil de validation à 60 %

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FI – Doc 028 – V03 (25.07.25)

TARIF HT

675€

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



cesi.fr

CESI SAS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 100 000 €

Siège social : Tour PB5 (6^e étage) 1 avenue du Général De Gaulle F-92074 Paris La Défense – RCS Nanterre 342 707 502

PROG FI – Doc 028 – V03 (25.07.25)